



Propositions de la CNA pour l'arbitrage des Circuits Nationaux Vétérans

(Réunion CNA du 18 octobre 2014)

La CNA s'est réunie le samedi 18 octobre 2014 au siège de la FFE et nous vous donnons la synthèse des propositions en ce qui concerne l'arbitrage des Circuits Nationaux Vétérans.

A titre expérimental pour la saison 2014-2015

- Pas d'auto-arbitrage
 - Suppression de la limitation de 2 circuits avec Tireur-Arbitre
 - Suppression du « tireur-arbitre »
 - Possibilité d'utilisation d'un « Tireur-Volontaire » se déclarant volontaire le matin de la compétition pour arbitrer sur les Circuits Nationaux Vétérans.
 - Suppression de la règle de 1 arbitre pour 4 tireurs engagés à **l'épée seulement**.
 - Règle de 1 arbitre pour 4 tireurs engagés, **maintenue au fleuret et au sabre**.
 - Convocation de **8 arbitres** : internationaux, nationaux, formation nationale, voire régionaux, en accord avec les CRA, dans le cadre de leur formation, **à l'épée**
 - Convocation de **4 arbitres** : internationaux, nationaux, formation nationale, voire régionaux, en accord avec les CRA, dans le cadre de leur formation, **au Sabre et au Fleuret**
 - . Une liste des arbitres à convoquer par l'organisateur, avec leurs coordonnées sera fournie à l'organisateur par la CRA sur sa demande. Le référent de zone enverra à la CRA cette liste des arbitres en activité, mise à jour.
 - . L'organisateur devra privilégier les arbitres de proximité et des ligues avoisinantes.
 - . La CRA fera le nécessaire pour convoquer les arbitres en formation nationale, et en formation régionale sur ces Circuits Vétérans
- Dans tous les cas, l'organisateur devra se rapprocher de sa CRA pour l'aider à trouver des arbitres en nombre suffisant.
- **La désignation d'un Référent** de l'arbitrage par la CNA et pris en charge par la CNA, **est maintenue**. (Rappel : en cas de demande d'un DT sur le règlement, **seul**, le référent de l'arbitrage doit intervenir)